

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013001

Signataire : MG

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au titre du CUCS 2012 pour les activités à la Maison des Pratiques et du Bien Être et de Santé

EXPOSE :

La commune développe depuis plusieurs années des activités diverses au sein de la Maison des Pratiques et du Bien Être et de Santé afin de promouvoir la santé des habitants du quartier du Marcreux en situation de vulnérabilité sociale:

- accueil sous forme d'entretiens individuels ou de suivis socio éducatifs
- ateliers mensuels de promotion de la santé
- visites à domicile
- manifestations diverses : bilans de santé mensuels, petits déjeuners équilibrés, jardin partagé, ateliers parents-enfants...

Ces missions s'inscrivent pleinement dans la promotion des questions autour de l'habitat, de l'accès aux soins, du programme local de nutrition santé

Pour la réalisation de ces actions l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) peut attribuer à la commune d'Aubervilliers au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2012 une subvention de 20 000 €.

Il vous est proposé d'autoriser le maire :

- à solliciter une subvention à hauteur de 20 000 €
- à signer la convention subséquente

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013001

Signataire : MG

OBJET : Convention d'attribution de subvention avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au titre du CUCS 2012 pour les activités à la Maison des Pratiques et du Bien Être et de Santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des activités diverses au sein de la Maison des Pratiques et du Bien Etre et de Santé située dans le quartier du Marcreux,

Considérant le projet de convention proposé par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances avec un soutien financier à hauteur de 20 000 € au titre du CUCS 2012 afin de poursuivre ces missions,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à solliciter auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) une subvention d'un montant de 20 000 € dans le cadre des actions développées à la Maison des Pratiques et du Bien Etre et de Santé pour l'année 2012, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2012

AUTORISE le maire à signer la convention subséquente

Imputation budgétaire : 504-74718-12

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué